



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

## DECISION MUNICIPALE N°2022/004/MdEIJ

Maison de l'Etudiant et de l'Information jeunesse  
Direction Vie locale et Proximité

Visa de Mme Josy CHAMBON  
Adjoint au Maire

Visa de Mme Christelle MADDALENA  
Directeur Général Adjoint des Services  
Services au Public et Développement Culturel

Visa de Mr Stéphane NICOLLE  
Directeur

Affaire suivie par : R. GUENIFI 04.94.36.81.53.  
rguenifi@mairie-toulon.fr

## DECISION

Le Maire de Toulon, Ancien Ministre, soussigné, **DECIDE**, en exécution de la délibération du 12 juin 2020, enregistrée sous le n°2020/17/S, qui lui a délégué notamment, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la décision 20 /AR46 du 09 juillet 2020 portant sur la délégation de signature pour les décisions prises en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DE CONCLURE** avec l'Association la Fédération des Etudiants Toulonnais, structure associative dont le siège social est fixé Avenue de l'Université 83130 LA GARDE, une convention de mise à disposition de locaux à titre précaire et révocable portant sur les locaux communaux dénommés « Maison de l'Etudiant et de l'Information Jeunesse » situés à Toulon, 3-7 rue de la glacière, afin d'utiliser ces locaux dans le cadre de réunions et de formations internes. Cette convention est consentie à titre gratuit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 juin 2023.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 29 AOUT 2022

AFFICHE LE 29 AOUT 2022

RETIRE LE 13 SEP. 2022

Virginie PIN  
Adjoint au Maire

Publié Le 05 AVR. 2023